

OH PUNAIIIIIIIISES !

Dernier sujet médiatique en date pour la SNCF, mais avant tout véritable fléau national, les punaises sont partout ! Cinémas, hôtels, métros, bus et évidemment dans les entreprises SNCF !

LA CFDT FAIT LE POINT SUR LES DIFFÉRENTES MESURES.

ACTIONS SUR LE MATERIEL ROULANT

1

Protocole préventif au niveau du matériel tous les 2 mois maximum

- ➲ Nettoyage approfondi
- ➲ Pose de pièges spécifiques
- ➲ Pose de gels anti-nuisibles dans les zones non accessibles aux clients
- ➲ Vaporisation d'insecticide dans toutes les voitures
- ➲ Pose de poudre de diatomée dans les zones humides

2

Protocole curatif en cas de signalement isolé

- ➲ Déclenchement de dispositifs « one-shot » dans l'ensemble de la rame
- ➲ Réalisation du protocole préventif puis renouvellement tous les 15 jours pendant un mois
- ➲ Contrôle de la rame toutes les semaines

3

En cas de signalement de présence importante de nuisibles

- ➲ Rame est sortie du service commercial
- ➲ Traitement intensif quotidien jusqu'à disparition complète (3 à 5 jours)
- ➲ Suivi et contrôle de la rame toutes les semaines durant le mois qui suit la remise en service commercial



MESURES PRÉVENTIVES EN EXPÉRIMENTATION PRISES PAR ORFÉA

- Pièges à punaises de lit (coupelles clipsées en haut de chaque pied de lit)
- Campagne de détection à grande échelle sur le réseau Orfea
- Housses de matelas anti-punaises de lit

RÉPARTITION DES RÔLES LORS DES RHR

1

L'agent en cas de suspicion

2

L'agent en cas de piqûres

3

Orfea si anomalie détectée

- ⇒ Signale la suspicion de présence de punaises au personnel Orféo ou hôtelier, avise son N+1 ou l'astreinte dans les 24h
- ⇒ Etablit un rapport avant sa fin de service (lieu, numéro de chambre, photos ...)

- ⇒ Signalement les piqûres à l'hôtelier / Orféo, et à son N+1 dans les 24h
- ⇒ Consulte la médecine du travail ou son médecin référent, transmet le certificat médical au N+1
- ⇒ Etablit un rapport avant sa fin de service (lieu, numéro de chambre, photos ...)

- ⇒ Blocage immédiat de la chambre dite « primaire » plus droite, gauche, dessus et dessous
- ⇒ Inspection des chambres par une entreprise spécialisée dans le traitement des nuisibles.
- ⇒ Si pas d'anomalie détectée chambre remise à disposition de la chambre
- ⇒ Si la chambre est contaminée : traitement thermique et /ou chimique.



LA CFDT INTERVIENT QUOTIDIENNEMENT AUPRÈS DE L'ENTREPRISE POUR QUE CE PHÉNOMÈNE SOIT SANS CONSÉQUENCE POUR LES CHEMINOTS, QU'IL S'AGISSE D'UN ÉVENTUEL IMPACT FINANCIER ET / OU SANITAIRE

VOUS CONSTATEZ DES ÉCARTS LORS DE VOS JOURNÉES DE TRAVAIL AVEC LES PROTOCOLES PRÉSENTÉS CI-DESSUS, CONTACTEZ-NOUS !

